

Schœlcher, le mercredi 9 juin 2021

**Le Rectorat de la Martinique** communique l'ouverture du registre d'inscription de l'examen du **CAPPEI**, pour la session 2021 :

**1) Période d'inscriptions : du mardi 22 juin au Mardi 07 septembre 2021 avant 12 h**

**2/ Modalités d'inscription** : les candidats s'inscrivent uniquement en utilisant **les liens de l'application CYCLADES** : <https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

**Transmission par mail : 1°) Le dossier de confirmation d'inscription et des pièces justificatives : le mardi 07 septembre 2021 impérativement avant 12 h**

**2°) le dossier de pratique professionnelle au format numérique en PDF du jeudi 9 septembre 2021 au mardi 28 septembre 2021 (dernier délai)**

Aux adresses mails suivantes :

[Jonassine-Joset.Melicine@ac-martinique.fr](mailto:Jonassine-Joset.Melicine@ac-martinique.fr) et [dec3.concours@ac-martinique.fr](mailto:dec3.concours@ac-martinique.fr)

**Public concerné et structure de l'examen :**

**Le CAPPEI** (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée). ***Le CAPPEI remplace le CAPA-SH et le 2CA-SH.***

- Ce certificat est destiné à attester la qualification des enseignants du premier degré et du second degré et à exercer leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.
- Peuvent se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du CAPPEI, les enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, les maîtres agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements privés sous contrat.
- *Le CAPPEI est organisé sur une année et comporte 3 épreuves consécutives* devant une commission (*dates des épreuves : d'octobre à décembre 2021*).

**Textes règlementaires :**

Références : décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié ; circulaire du 12-2-2021.

**3/ Rappel des modalités d'inscription :**

**a/ Inscription au CAPPEI uniquement par l'application CYCLADES** (lien ci-dessus)

**b/ Transmission par mail du dossier de confirmation d'inscription**, des pièces justificatives (voir en annexes) et du dossier de pratique professionnelle en PDF.

**TRANSMIS POUR DIFFUSION :**

- A Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des écoles publiques et privées, S/c de Madame l'IA DAASEN, Madame l'IENA, Mesdames et Messieurs les I.E.N.
- A Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs de SEGPA et Coordonnateurs d'ULIS, S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés du second degré et de Madame I.EN – ASH,
- A Mesdames et Messieurs les IEN ET-EG,
- A Mesdames et Messieurs les IA IPR,
- A Monsieur le Directeur de l'INSPE,
- Au Président de l'Université des Antilles.

---

**Contact :**

Direction des Examens et Concours -DEC3 Bureau des Concours  
TEL : 0596 52 25 28 Mel : [dec3.concours@ac-martinique.fr](mailto:dec3.concours@ac-martinique.fr)

---

Communiqué